



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 MAI 2025
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2025-68

OBJET : Désignation de deux personnalités qualifiées au sein du conseil d'administration de
Nogent Habitat Paris Est Marne & Bois

Membres en exercice	90
Présents titulaires	57
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	22
Absents	11

Votants	79
Abstention	0
Suffrages exprimés	79
Pour	79
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Samuel MULLER, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Marie-Laurence BEYO représentée par Stéphane CHAULIEU, Christian CAMBON représenté par Jean-Paul DAVID, Geneviève CARPE représentée par Jacqueline BENHAMED, Sylvie CHARDIN représentée par Samuel MULLER, Véronique CHEVILLARD représentée par Rodolphe CAMBRESY, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Hervé GICQUEL représenté par Pierre MIROUDOT, Aurélia GIRARD représentée par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Jean-Luc CADEDDU, Pascale MOORTGAT représentée par Germain ROESCH, Michel OUDINET représenté par Jacques Alain BENISTI, Mary France PARRAIN représentée par Bruno BORDIER, Karine PEREZ représentée par Thierry BARNOYER, Florentine RAFFARD représentée par Carole DRAI, Igor SEMO représenté par Jacques J.P. MARTIN, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE, Céline VERCELLONI représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIERE.

Absents :

Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Anne KLOPP, Nassim LACHELACHE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250512-DC2025-68-DE
Date de télétransmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025

CONSEIL DU TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 MAI 2025

OBJET : Désignation de deux personnalités qualifiées au sein du Conseil d'Administration de Nogent Habitat Paris Est Marne & Bois

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment l'article L 5219-2 et l'article L 5219-5 VIII,

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment ces articles L 421-8, R 421-4 et suivants du code de la construction de l'habitat (CCH)

VU la délibération 17-98 du Conseil de Territoire en date du 25 septembre 2017, actant du rattachement de l'OPH au Territoire,

VU la délibération 20-76 du Conseil de Territoire en date du 9 juillet 2020 fixant à 23 le nombre des administrateurs de Nogent Habitat Paris Est MB, parmi lesquels sont désignés par le Territoire : 6 élus du territoire, 7 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement, d'affaires sociales ou de financement de ces politiques, et 1 représentant d'association d'insertion ou en charge du logement pour les personnes défavorisées.

VU la délibération 20-76 du Conseil de Territoire en date du 9 juillet 2020 ayant désigné les 6 élus représentant le territoire au sein du conseil d'administration de Nogent Habitat Paris Est MB,

VU la délibération 20-101 du Conseil de Territoire en date du 15 septembre 2020 ayant désigné 7 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement, d'affaires sociales et de financement de ces politiques, ainsi que le représentant d'association d'insertion ou en charge du logement pour les personnes défavorisées désigné par le Territoire,

VU la délibération 2021-105 du Conseil de Territoire en date du 5 octobre 2021 ayant désigné un nouveau représentant au sein du Conseil d'Administration de Nogent Habitat Paris Est Marne & Bois,

Vu la délibération 2024-55 du Conseil de Territoire en date du 22 avril 2024 ayant désigné deux nouveaux représentant au sein du Conseil d'Administration de Nogent Habitat Paris Est Marne & Bois,

CONSIDERANT que nouvelles vacances nous ont été notifiées,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner 1 personnalité qualifiée en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement, d'affaires sociales et de financement de ces politiques, ainsi qu'1 représentant d'association d'insertion ou en charge du logement pour les personnes défavorisées désigné par le Territoire,

VU l'avis de la commission urbanisme, aménagement, habitat et politique de la ville du 29 avril 2025.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

DESIGNE Monsieur Jean-Marie Gasteau pour remplacer Monsieur Michel Pachter dans le collège des personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement d'affaires sociales et de financement de ces politiques au sein du conseil d'administration de Nogent Habitat Paris Est Marne & Bois,

ARTICLE 2 :

DESIGNE Monsieur Gino Hadjee pour remplacer Monsieur Lacian Dao dans le collège des représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées au sein du conseil d'administration de Nogent Habitat Paris Est Marne & Bois,

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Territoire à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250512-DC2025-68-DE
Date de réception en préfecture : 12/05/2025

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARSESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 12 MAI 2025
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250512-DC2025-68-DE
Date de télétransmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025